

# Concessions funéraires

Pour obtenir ou renouveler une concession funéraire dans le cimetière de Grainville ou celui de Gaillardbois-Cressenville vous devez faire une demande en mairie.

## Document à retourner en mairie pour :

- [Une demande de concession funéraire](#)
- [Une demande de renouvellement de concession funéraire](#)

## Tarifs:

- Concession trentenaire : 120 €
- Concession cinquantenaire : 200 €
- Concession enfant/urne trentenaire : 50 €
- Concession enfant/urne cinquantenaire : 100 €

**Tout règlement doit être fait par chèque à l'ordre du Trésor Public joint à la demande**